



PASS SANITAIRE

Le 21.07.2021, La FNHPA (Fédération Nationale de l'Hôtellerie de Plein Air) nous a confirmé l'information suivante, suite à la parution du Décret n° 2021-955 du 19 juillet 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales sur les conditions d'accueil dans nos établissements.

Ces mesures sont applicables à partir du 01/10 pour les personnes âgées de 12 ans et plus uniquement.

Un **pass sanitaire valide est obligatoire**. Il est demandé une seule fois à l'arrivée sur le camping et valable pour tout le séjour.

Pour rappel le **PASS SANITAIRE** c'est :

- Ou un schéma vaccinal complet (2ème injection + 7 jours)
- Ou la preuve d'un test négatif de moins de 72h : Tests PCR ou Antigéniques (les autotests ne sont valables que s'ils sont supervisés par un professionnel de santé)
- Ou un certificat de rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

Les mineurs ne sont pas concernés par le pass sanitaire jusqu'au 30 septembre.

Voici donc notre protocole pour l'arrivée au camping :

- **1 seule personne à la réception : le titulaire de la réservation** qui devra venir avec **le pass sanitaire (QR code papier ou numérique) de toutes les personnes de + de 12 ans enregistrées dans le séjour.**
- Une fois le contrôle effectué lors de votre arrivée à la réception, vous aurez accès à l'intégralité des infrastructures (piscine, bar restaurant, animation ...) pour la durée de votre séjour. On ne vous redemandera donc pas de faire un test toutes les 48 heures.

Il n'est pas possible de rajouter des personnes sur place et malheureusement les visiteurs ne seront pas acceptés.

L'accès au camping sera donc systématiquement refusé aux non-détenteurs du pass sanitaire :

Nous vous rappelons qu'il est important de continuer à respecter les gestes barrières et de s'isoler en cas de symptômes.

La situation est difficile pour chacun d'entre nous, mais si tout le monde joue le jeu, nous arriverons à vous proposer malgré tout de belles vacances dans notre région

Nos équipes restent mobilisées pour vous accueillir dans les meilleures conditions,

Nous vous remercions aussi de **ne pas nous contacter par téléphone** au sujet de ce pass sanitaire.

Merci de votre compréhension.



PROTOCOLE SANITAIRE

Le Décret n° 2021-296 du 19 mars 2021 modifiant le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire s'applique dans les campings.

Dans ce cadre les mesures ci-dessous sont toujours en vigueur à ce jour :

- Le **port du masque** est obligatoire dans les lieux clos ou à l'extérieur si la distanciation de 2 mètres ne peut être respectée.

Pour que vous passiez avec nous le plus agréable des séjours. Les mesures suivantes ont été prises par ATLANTIQUE PELLERIN VACANCES conformément au protocole sanitaire FNHPA en vigueur :

PERSONNEL DU CAMPING

- Un **référent** est nommé par camping (Il assure la mise en place des mesures générales et les actions préventives : affichage, mise en place de gel hydroalcoolique...).
- Les employés du camping sont formés aux **mesures barrière** et disposent de **fournitures de protection** (masques, gel hydroalcoolique...)

ACCUEIL

- **Aménagement de la réception** (plexiglass, marquage au sol, réduction des espaces d'attente...)
- **Limitation des contacts à l'arrivée** avec une seule personne (ou plus suivant taille de l'accueil) munie de son stylo
- Les **procédures administratives sont allégées** (règlement et caution pris à distance, paiement sans contact favorisé, dématérialisation des documents...)
- Gel hydroalcoolique à disposition
- Le bureau d'accueil et le matériel font l'objet d'un **nettoyage et d'une désinfection** plus réguliers
- La **clé de l'hébergement est désinfectée**

ANIMATIONS / COMMERCES

- **Le programme et le lieu des animations sont adaptés** pour respecter les prescriptions sanitaires.
- **Le nettoyage et la désinfection des espaces communs sont assurés**
-

SANITAIRES COLLECTIFS

- Des équipements sont condamnés afin de respecter la **distanciation sociale**
- Mise en place d'un **sens de circulation ou d'une file d'attente**
- **Fréquence de nettoyage et de désinfection renforcée**
- Gel hydroalcoolique et/ou savon à disposition
- **Port du masque** dans les couloirs et espaces communs du sanitaire
- **Le rappel des gestes barrières** est affiché à l'entrée

HEBERGEMENTS

- Les **points de contacts sont identifiés** et font l'objet d'une désinfection supplémentaire
- Les **procédures sont modifiées** (aération...) et du **produit désinfectant** utilisé
- **Désinfection après chaque ménage** du client des points de contacts (poignées, interrupteurs, robinets, etc.)
- **Aération** systématique des locatifs
- Invitation fortement conseillée à **apporter ses propres draps, oreillers et couettes** (pour ceux qui le souhaitent des couettes / couvertures et oreillers resteront à disposition dans le locatif)

AIRES DE JEUX

- Strictement réservées aux enfants sous la responsabilité des parents
- Respect systématique de la distanciation et des gestes barrières
- Désinfection des points de contacts fréquents

Pour ses clients, Atlantique Pellerin Vacances s'engage. Nous vous invitons à découvrir en **vidéo les procédures d'accueil et d'entretien** : <https://www.youtube.com/watch?v=YgC2THFuK2E&feature=youtu.be>



Soyez assurés que l'équipe des campings APV met tout en œuvre pour vous recevoir dans des conditions rassurantes afin de vous ressourcer après cette crise inédite.